

Promesse de versement de la taxe d'apprentissage au bénéfice de l'ENS Paris-Saclay (n° UAI : 0940607Z)

Base de calcul : salaires de l'année 2017

à retourner complété avant le 28 février 2018 à :

ENS Cachan - Service Recettes
61, avenue du Président Wilson 94235 Cachan Cedex
recettes@ens-paris-saclay.fr

1. Entreprise

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter pour le suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :

Mme M. Prénom : Nom :

Fonction :

Tél : Courriel :

2. Versement

L'ENS Paris-Saclay est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B.

Montant de la promesse du versement : €

Intitulé de la formation (cf. dos du bordereau) et éventuellement du département d'enseignement que vous souhaitez soutenir :

.Formation : Diplôme de l'ENS Paris-Saclay grade master

Master de l'ENS Paris-Saclay

Master de l'Université Paris-Saclay / ENS Paris-Saclay

Doctorat de l'Université Paris-Saclay / ENS Paris-Saclay

Intitulé :

.Département d'enseignement :

3. Modalités du versement

Nom de l'organisme collecteur (OCTA) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Le nom de l'ENS Paris-Saclay (n°UAI 0940607Z) et le montant du versement sont à reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur.

Date :

Cachet de l'entreprise